



## Compte rendu de la réunion du CHSCT du 21 mai 2019

Plusieurs points étaient à l'ordre du jour (certains ont été reportés) :

- Présentation de la démarche « ergonomie des postes de travail » – Pour information.
- Programme de prévention et d'amélioration des conditions de travail 2019-2021 – Pour avis.
- Modification de l'annexe 8 du règlement intérieur de l'administration centrale concernant les astreintes et permanences au sein de la DICOM – Pour avis.
- Suivi des demandes et propositions du CHSCT-AC – Reporté.
- Examen des registres de santé et sécurité au travail – Pour information – Reporté.
- Examen des accidents professionnels – Pour information – Reporté.
- Questions diverses (questions écrites posées par les organisations syndicales (OS)).

### **Présentation de la démarche « ergonomie des postes de travail » – Pour information :**

1993 agent·e·s prioritaires compte tenu de leur travail intensif sur écran ont été identifiés via le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP – Cliquez pour télécharger le [DUERP de votre direction.](#)) ; il s'agit par exemple des gestionnaires RH ou des gestionnaires comptables. Les visites de ces agent·e·s sur leurs postes de travail par les assistant·e·s et conseiller·e·s de prévention ont débuté en décembre 2018 et vont se poursuivre. 500 visites d'agent·e·s ont déjà été effectuées. Des conseils sont données et du matériel est fourni ou commandé (repose-poignets, casque téléphonique, souris ergonomique). La CGT demande que puisse également être fourni, si besoin, un coussin à élastique pour fixer sur le dossier des fauteuils.

Il est important que la hiérarchie soit impliquée et partie prenante de la prévention.

La [liste des assistant·e·s et conseiller·e·s de prévention](#) est disponible sur intranet, mais la CGT souligne qu'il faut la maintenir à jour et la faire connaître. Ces assistant·e·s et conseiller·e·s peuvent également être saisis pour aider à remplir un signalement sur le

[registre santé sécurité.](#)

## **Programme de prévention et d'amélioration des conditions de travail 2019-2021 – Pour avis**

Ce programme a été établi sous la mandature précédente du CHSCT. Le but est de lister des actions en matière de prévention et d'amélioration des conditions de travail et des indicateurs permettant d'évaluer la mise en œuvre de ces actions. Exemple d'actions : assurer les visites médicales prioritaires, améliorer l'accessibilité pour les travailleu-r-se-s handicapées, accompagner le télétravail en AC...

Pour que ce programme soit efficace il faut que les encadrant·e·s soient formé·e·s aux risques psychosociaux (RPS). La CGT a souligné que l'ensemble des OS constatent que de plus en plus d'agent·e·s en souffrance les contactent. L'administration n'a pas pu répondre à la demande de la CGT concernant le nombre de poste à risques professionnels en AC. Elle a pourtant affirmé que l'ensemble des visites annuelles obligatoires pour les postes à risques professionnels et pour certain·e·s agent·e·s (handicapés, femmes enceintes, agents réintégré·e·s après un congé longue maladie ou maladie longue durée...) étaient effectuées. On peut en douter compte tenu de la pénurie de médecins et de psychologue du travail. La CGT a rappelé que le travail doit être au service de l'homme et non pas l'inverse.

### **VOTE :**

Pour : FO et UNSA

Abstention : CGT et CFDT.

La CGT s'est abstenue car, tout en reconnaissant l'important travail effectué pour l'élaboration de ce programme, il reste à le mettre en œuvre en pratique.

## **Modification de l'annexe 8 du règlement intérieur de l'administration centrale concernant les astreintes et permanences au sein de la DICOM – Pour avis**

Ce texte a pour but de soumettre à astreinte quasiment tou·te·s les agent·e·s de la DICOM (les 3/4). La CGT a notamment souligné que la note qui l'accompagne ne stipule pas, notamment, que ces astreintes ne peuvent se faire que sur volontariat (qui plus est on peut se poser des questions sur le « volontariat » face à une demande de la hiérarchie, notamment pour des agent·e·s contractuel-le-s). Les astreintes ne doivent pas palier un manque d'organisation du Cabinet. En outre rien n'est précisé concernant les

modalités d'exercice des astreintes. La CGT a souligné également que soumettre à un régime d'astreinte quasiment une direction entière chargée de la communication illustre bien les priorités : la communication ; on ne voit pas de régime d'astreinte par contre pour s'occuper des tou·te·s les agent·e·s en souffrance...

#### VOTE :

Pour : UNSA

Contre : CGT

Abstention : FO et CFDT

### **Questions diverses (questions écrites posées par les organisations syndicales (OS))**

#### Questions de la CGT :

- Quelles sont les mesures prises concernant l'IFORE suite à l'alerte lancée par la CGT au CHSCT du 13 mars ?

Réponse de l'administration : le sous-directeur s'est rapproché de la Directrice et des agent·e·s en souffrance qu'il a pu identifier après discussion. CRHAC2 s'est également impliqué. Des décisions prochaines seront prises.

- Où en est le marché concernant le recrutement de médecins de prévention ?

Réponse de l'administration : le marché a été infructueux, car la seule réponse reçue était irrégulière. Les recherches sont toujours en cours...

- La CGT souhaite signaler que le passage automatique et a priori sans concertation au système Microsoft Office génère de nombreux problèmes sur les postes informatiques des agent·e·s. Cela entraîne souvent énervement, perte de temps... ; on peut se demander où est la logique de passer en AC à Microsoft Office, après être déjà passé de Microsoft à LibreOffice, de repasser à Microsoft et de rester en OpenOffice dans les services déconcentrés ?

Réponse de l'administration : ce passage s'est fait en concertation avec les services concernés et ne posera pas de problème en matière de travail avec les services déconcentrés...

- Où en sont les travaux concernant la climatisation (s'agit-il d'une climatisation ?) dans les locaux de la reprographie ? Quelle est la matière des panneaux qui se trouvent sur la moitié basse des murs et à quoi servent-ils ?

Réponse de l'administration : les panneaux sur la partie basse des murs servent pour réduire les bruits et sont constitués de laine de bois conforme aux normes NF.

- Concernant le local d'encollage et de mise sous pli, les agents ne parviennent pas à garder le masque à gaz, d'une part parce que ce n'est pas pratique du tout pour travailler et parce qu'il fait souvent très chaud. Des travaux sont-ils prévus pour permettre une meilleure évacuation de l'air vicié et pour une température de travail normale ?

Réponse de l'administration : des masques plus légers seront fournis. L'évacuation de l'air est correcte et pour faire baisser la température il faut laisser la porte ouverte...

- La CGT demande que les rapports sur la qualité de l'air dans ces locaux soient mis à disposition des agent·e·s

Réponse de l'administration : cela sera fait si la DAJ donne son accord...

- La CGT demande que les résultats des consultations qui sont faites auprès des agents concernant les projets de réorganisation soient fournis au CHSCT

Réponse de l'administration : la seule véritable concertation a été faite par une organisation syndicale. [Oui : la CGT au CGDD, et les résultats montraient notamment une opposition à une réorganisation sans concertation et sans aucune plus-value pour le travail des agent·e·s]

- La CGT demande des informations sur les réorganisations qui se déroulent à la DAEI

Réponse de l'administration : les études d'impact seront faites le moment venu...

- Concernant la prochaine fermeture du restaurant en TS, des enseignements ont-ils été tirés de la situation lors des fermetures de restaurants précédentes, notamment

afin de mieux réguler l'affluence (rajouter des caisses aux heures de pointe par exemple ?)

Réponse de l'administration : les horaires resteront les mêmes. Lors de la fermeture du restaurant de l'Arche on a eu une déperdition d'environ 20 % de clients. Plus de caisses seront ouvertes. Les cafétérias seront ouvertes avec des choix de nourriture supplémentaires. Pour les PMR une table sera réservée à la salle restaurant avec fontaine d'eau et micro-ondes.

La CGT a une nouvelle fois demandé où en était la demande d'horaires variables au bureau du courrier. L'administration répond que des discussions sont en cours mais que de toutes façons rien ne se fera avant l'été.

La CGT a également signalé le problème de la réorganisation et de l'inquiétude concernant le maintien du site de l'ENTE de Valenciennes. Des agents qui étaient initialement identifiés pour occuper un poste voient soudainement ce prépositionnement remis en cause.

Réponse de l'administration : on verra ça au prochain CHSCT, car ce n'était pas prévu dans les questions et que l'on n'a plus de temps...